Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20261023-AODB_017_2026-AR
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

COMMUNE de WINGEN
67510

Arrêté du Maire

Autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de WINGEN,
VU l'arrêté préfectoral du 28 février 2023 portant réglementation des débits de boissons,
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire en date du 22 octobre 2026, présentée par Madame Camille MESSMER, agissant au nom de l'Association Théâtrale de Wingen
CONSIDÉRANT le nombre de 4 demandes accordées pour l'année en cours sur les cinq autorisées,

ARRETE

Article 1 : Madame Camille MESMMER, agissant au nom de l'Association Théâtrale de Wingen est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le dimanche 8 novembre 2026 de 11 heures à 20 heures à la salle des fêtes de Wingen à l'occasion de la manifestation dénommée "Téléthon".
La manifestation ne devra pas dépasser 1 heure 30 du matin.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc.).

Article 3 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, le débit de boissons temporaire pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, des boissons des groupe 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

Article 5 : La Gendarmerie de Woerth est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'au service de gendarmerie concerné.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché, sera adressée à :
Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Woerth
Demandeur

Fait à Wingen
Le 23 octobre 2026

MAIRIE DE WINGEN 67510

Le Maire,

André SCHMITT